

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 3 (1895)
Heft: 6

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de Mars, l'an de nôtre Seigneur Mille Quatre Cent Cinquante et cinq.

La présente a été extraite de son propre Original, et pour Coppie translâtée de Latin en François Sans aucune mutation adjonction ni diminution par moi Pierre Plannellet Comissaire Soussigné

Signé Planelleti avec paraphe.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

L'antique salle des Chevaliers voyait se grouper, dit la *Gazette de Lausanne*, samedi 1^{er} juin, une soixantaine de membres **de l'Association pour la restauration de Chillon**, convoqués en assemblée générale.

A 3 3/4 heures, M. Ruffy, conseiller fédéral et président de l'Association, ouvre la séance ; après quelques mots de bienvenue et de remerciements, il donne la parole à M. Ernest Burnat, auquel la direction technique de l'œuvre de restauration a été confiée. M. Burnat expose brièvement ce qui a été fait jusqu'ici et ce qui pourra être fait cette année. Le premier travail qui s'imposait — comme il n'existe aucun plan exact du château — était de faire un relevé aussi complet que possible de ce vieux témoin de notre histoire. Ce travail, de longue haleine, est commencé ; il est même passablement avancé, mais il est loin d'être achevé.

La restauration de la salle de Justice et de la salle des Chevaliers se fera en tout premier lieu ; celle des chambres du Duc et de la Duchesse suivra. Dans la chambre du Duc, M. Næf travaille activement à relever les peintures murales, et ce n'est pas là une petite affaire.

La question des abords du château a occupé déjà le comité ; la chose presse, car il s'agit de boiser rapidement les talus de la voie ferrée. L'Etat est en pourparlers avec la compagnie Jura-Simplon pour acheter les talus qui ne lui appartiennent pas. Dès que cet achat sera effectué, le comité se mettra sérieusement à l'œuvre.

La salle de Justice a été déblayée et recevra plus tard un plancher. Celui-ci ne peut pas être posé pour le moment, parce que le mur de la salle de Justice et celui qui est au-dessous (souterrain de Bonivard) sont non seulement de deux

époques différentes, mais n'ont pas été construits exactement l'un au-dessous de l'autre ; la muraille du souterrain fait une saillie extérieure et sur cette dernière ont poussé des arbustes qui donnent de l'humidité à la salle de Justice. Il y aura lieu de rejointoyer les deux murs et de supprimer les arbustes.

La grande tour demande aussi des réparations.

Ce ne sont donc pas des travaux apparents qui vont être entrepris cette année ; ils n'en sont pas moins importants et c'est seulement après leur achèvement que les travaux de restauration proprement dits pourront être commencés.

Pour remplacer quatre membres du comité (dont deux sont morts et deux ne peuvent plus faire partie du comité) l'assemblée nomme à mains levées : MM. Ruchet, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Ch. Vuillermet, peintre, Berthold van Muyden, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, et Charles Melley, architecte, président de la Société vaudoise des beaux-arts.

M. Ruchet remplacera M. Ruffy comme président de la commission exécutive.

M. Tissot, banquier, à Lausanne, fait don à l'association d'une ancienne carte de la Suisse : *Les Suisses, leurs alliés et leurs sujets*, où l'on voit le Léman s'étendre jusqu'à Yverne.

Enfin, M. Næf, architecte, donne des détails rétrospectifs fort curieux sur les transformations que Chillon a subies au cours des siècles, transformations qu'une suite de recherches et de fouilles poursuivies depuis 1892 lui ont permis de restituer en partie.

Dès sa première exploration archéologique à Chillon en 1892, M. Næf avait acquis la conviction que des remaniements considérables y avaient été effectués par les Bernois à la fin du XVI^e siècle et que ces remaniements semblaient être en relation intime avec de nombreuses et profondes lézardes apparentes en diverses parties du château. Quelle avait été la cause de ces travaux ? quelles en avaient été la nature et l'importance ? Telles sont les questions que M. Næf a essayé de résoudre avec l'aide obligeante de M. de Crousaz.

Le 1^{er} mars 1584, on ressentit, sur tous les bords du Léman, les secousses d'un tremblement de terre d'une extrême violence. Elles durèrent douze minutes. C'est à la

tête du lac, à Chillon, Montreux, Villeneuve, que le tremblement de terre sévit avec le plus de force. Chillon avait été très fortement endommagé. Un mandat du 24 mars 1584 ordonne au trésorier Tillier et aux envoyés à Lausanne de se rendre immédiatement à Chillon en compagnie de maître Ulli et de l'architecte Sälchli pour exécuter sans retard les travaux de restauration nécessaires¹. Mais ces travaux ne furent activement menés qu'à partir du 12 octobre 1584, époque à laquelle le bailli Heinrich Sinner fut remplacé par Hans Wilhelm von Mülinen.

On répara d'abord le petit pont-levis, puis les brise-lames et les murs du jardin, qui s'étaient en partie écroulés. Vint ensuite l'horloge, que l'on voit encore aujourd'hui sur la face orientale de la grosse tour carrée, près du pont. Un maître horloger de Vevey fut chargé d'y réparer les dégâts causés par le tremblement de terre. Il emporta l'horloge à Vevey, y remit cinq roues et la rapporta à Chillon.

Les gros travaux de maçonnerie, commencés le 13 mai 1585, furent exécutés par Jacob Pottier, tailleur de pierres à Lutry. Pottier abattit en partie et reconstruisit le mur de l'enceinte méridionale, au-dessus de l'écurie et de l'étable, avec *einer gar neuen Sanuttinellen* — avec une échauquette entièrement neuve — du côté de Villeneuve. Après diverses réparations, il pratiqua des meurtrières dans le mur placé entre les deux portes, et près de la fontaine.

Dans le bâtiment rectangulaire, presque carré, placé au milieu de la façade occidentale, M. Næf a reconnu une tour très ancienne enclavée peu à peu, comme la tour du duc, dans les constructions qui s'y adossent de part et d'autre. Cette partie avait beaucoup souffert et reçut également les soins de Pottier. Elle avait déjà subi des réparations importantes aux XIV^e et XV^e siècles, motivées par le mauvais état des fondations de la face donnant sur le lac. Il est bon de noter qu'aujourd'hui encore, lorsque les vagues sont violentes, on sent trembler sous soi les murs et les planchers de la tour.

La même année, quelques autres réparations de moindre importance furent effectuées : on construisit une nouvelle boucherie, on répara les toitures, on mit des clés de fer pour retenir les murs du côté du lac et de l'intérieur du château, on plaça des girouettes sur les toits.

¹ Voir la *Revue historique vaudoise*, 1894, page 381.

En 1585, il existait sur la route, devant le château, une triple grille très haute, là où autrefois se trouvait l'ancienne chaîne à travers de la route. On répara cette chaîne de façon à pouvoir de nouveau barrer la route, suivant la coutume du moyen âge.

Il semble qu'on ait hésité longtemps avant d'entreprendre les travaux nécessités par la reconstruction de la partie la plus gravement compromise, c'est-à-dire celle de la grosse tour carrée, dite Tour de Gruyère, placée au sud de l'entrée. Ce fut le maître maçon Antoine Pauli qui en fut chargé, en 1586-1587. Après l'avoir solidement étayée, il la démolit en partie, reconstruisit la façade du côté de la cour et de l'entrée avec un solide contrefort d'angle. Il y perça trois fenêtres. C'est précisément sur ce contrefort que l'on voit encore aujourd'hui les armoiries de H. W. von Mülinen et la date de 1586.

Il faut noter en passant que chaque tour, chaque cour, portait son nom bien distinct : cour du Paradis, tour de Gruyère, tour du Corps de garde, etc. Il sera intéressant de rechercher l'origine de ces noms, de les définir bien exactement et d'en baptiser à nouveau les défenses, les corps de bâtiment ou les cours auxquelles ils s'appliquent.

La reconstruction et la restauration de la grosse tour du sud-est furent entièrement terminées en 1587.

Après avoir donné à ses auditeurs ces intéressants renseignements, M. Næf les a conduits dans la chambre du duc, où il leur a expliqué, avec beaucoup de complaisance, le procédé au moyen duquel il est parvenu à reconstituer une bonne partie des peintures murales qui ornaient cette pièce.

— La **Société neuchâteloise d'histoire et d'archéologie** a tenu jeudi 30 mai, « en son immeuble » de Valangin et sous la présidence de M. le professeur Alf. de Chambrier, sa réunion annuelle de printemps, favorisée par un temps superbe. L'assemblée a procédé à la réception de plus de cent nouveaux membres, dont quatre-vingt-onze de La Chaux-de-Fonds. Les récipiendaires ne pourront recevoir immédiatement leur « diplôme », la provision en étant épuisée et la pierre lithographique demeurant introuvable. M. Léo Châtelain, auteur du dessin, voudra bien en faire un second qui sera exécuté avec les procédés modernes. Les nouveaux membres de la Société ne perdront donc rien pour attendre.

C'est à La Chaux-de-Fonds qu'aura lieu cette année la réunion d'été, ou, comme on dit généralement, « la fête » de la Société d'histoire. On rappelle à ce propos que La Chaux-de-Fonds n'a pas eu, depuis 1869, le privilège de donner asile aux amis de l'histoire neuchâteloise. Sur la demande du comité d'organisation, la date de la fête est fixée au lundi 15 juillet 1895.

M. Philippe Godet a donné connaissance du rapport de la commission du patois, rédigé avec soin par M. le professeur Louis Favre, malheureusement empêché de se rendre jeudi à Valangin. La commission du patois a déployé une grande activité pendant l'année qui vient de s'écouler. De nombreux documents ont été réunis, qui formeront un volume de plus de 360 pages, format du *Musée neuchâtelois*. Cet ouvrage, publié sous la direction de M. F. Chabloz et précédé d'une préface de M. le pasteur Buchenel, sera mis en librairie au prix de 6 francs, après qu'il en aura été donné un exemplaire à chacun des membres de la Société.

M. le pasteur Châtelain, secrétaire de la Société, donne quelques détails sur la restauration dont le château de Valangin devra être l'objet. Une commission spéciale, dans laquelle siègent trois architectes, est chargée de s'en occuper. Il s'agit d'abord de faire un relevé du château tel qu'il est maintenant, puis d'élaborer un plan d'ensemble qui pourra être exécuté peu à peu.

M. Reber, pharmacien à Genève, est nommé membre correspondant de la Société.

Différentes propositions sont renvoyées au comité pour étude, savoir :

1° Une proposition de M. A.-P. Dubois, du Locle, concernant l'élaboration d'un manuel d'histoire neuchâteloise.

2° Une proposition de M. W. Wawre, tendant à accorder une légère subvention — 50 francs par fascicule — au bel ouvrage que publie actuellement M. le pasteur Quartier-la-Tente sur le *Canton de Neuchâtel*.

3° Une proposition relative à la nomination d'une commission qui serait chargée d'établir une liste des monuments édifices, objets rares, etc., d'une réelle valeur historique qui existent encore dans notre pays, afin d'en empêcher la disparition.

Enfin, l'assemblée décide que la Société d'histoire protestera auprès du conseil communal de Neuchâtel contre

l'installation dans cette ville d'un « tambour électrique » placé tout à côté de la fontaine de la Justice, à la Grand'Rue. Une discussion très animée a lieu à ce sujet, dans laquelle tous les orateurs protestent contre le vandalisme des ingénieurs, chez lesquels les préoccupations utilitaires étouffent tout sentiment de respect historique ou artistique.
(D'après le *National*).

— Nous indiquions, dans notre notice touchant le « Pays de Vaud sous le régime bernois » (*Revue historique vaudoise* de mars 1895), le **produit des bailliages de seconde classe** dont celui de Payerne, comme étant de 15 à 25,000 francs de notre monnaie actuelle.

Un de nos lecteurs, M. Golliez, pasteur, nous écrit à ce sujet :

« Je suis en mesure de vous adresser, sur ce point, une rectification, fondée sur une note trouvée dans mes papiers de famille et provenant de mon aïeul paternel, qui était, à Payerne, à la fois notaire et receveur de LL. EE. Cette note, je regrette de ne plus la posséder, l'ayant confiée jadis à un ami, qui paraît l'avoir égarée, car il n'a pu me la restituer. Mais j'ai un souvenir exact de son addition sommaire, laquelle est la suivante :

Le revenu annuel du bailliage de Payerne s'élevait à	
	Fr. 24,000
En outre, Madame la baillive en recevait un de	» 3,000
	Total Fr. 27,000

Le tout en ancienne monnaie, et faisant, dans notre monnaie actuelle, environ 40,000 francs.

Je puis vous certifier les chiffres ci-dessus comme exacts. »

Nous croyons volontiers à l'exactitude de ces chiffres. Ceux que nous avons indiqués ne sont qu'une moyenne approximative. Les revenus du bailli variaient suivant les bailliages et suivant les années. Nous avons donné, pour ne pas être taxé d'exagération, le chiffre minimum.

— Le même correspondant nous transmet une **anecdote assez piquante**, que nous nous faisons un plaisir de publier.

Un jour, un paysan de Villarzel se présente au bureau du receveur, portant à son bras un panier couvert d'un linge blanc :

« Bondzo, dit-il, Monsu le Recevio, pas verè, no dève paï

» à los Excellença dé Berna la dîma dé ti nos produi ? Eh
» bin, voitzé ouna dîma qué ye vos apportó por los
» Excellenças. Lé mon dixiémo valet, què lo bon Dieu m'a
» invoui, lé y a quoqué dzors (jours).»

Découvrant alors son panier, le paysan présenta au receveur un beau petit enfant, bien joufflu, gros et gras, quoique paraissant né depuis peu. Ce que faisant, cet homme souriait malicieusement, pensant avoir mis le receveur dans l'embarras et curieux de savoir ce qui lui serait répondu. Or il fut bien surpris quand le receveur lui répondit : « Eh bien, Bersier (c'était, je crois, le nom de cet homme, un nom commun à Villarzel), vous avez eu là une idée qui n'est peut-être pas si mauvaise. J'en parlerai à Monseigneur le bailli, nous en ferons rapport à LL. EE., en leur transmettant l'offre de votre dîme, et nous verrons ce qu'elles auront décidé. Retournez donc chez vous avec votre bel enfant, et attendez une réponse, dont vous recevrez avis et qui vous sera communiquée ici. »

Peu de temps après, l'homme de Villarzel fut mandé auprès du receveur, qui lui dit : « Eh bien, Bersier, votre offre a été transmise à LL. EE., nos magnifiques Seigneurs, et ceux-ci, sur ma proposition, jointe à celle de Monseigneur le bailli, ont décidé, vu votre bonne volonté, de l'accepter, en adoptant votre dixième fils, dans l'espérance qu'il sera pour eux, plus tard, un sujet et un serviteur dévoué. En conséquence, il portera le nom de Bernard, et puisque, comme vous me le dites, il n'est pas encore baptisé, il sera présenté au saint baptême, au nom de LL. EE., par Monseigneur le bailli et par Madame la baillive, ainsi que par moi, leur honoré receveur, et par ma femme, Madame la receveuse, en qualité de parrains et marraines, comme représentants de LL. EE., nos magnifiques Seigneurs. Et puisqu'ils ont ainsi adopté votre enfant, il restera placé chez vous en pension, laquelle vous sera payée jusqu'à sa seizième année. »

Le fait a dû se passer vers 1790 et la pension dut être payée jusqu'en 1798, où l'affranchissement du Pays de Vaud en amena la suppression.

— Les monographies vaudoises se succèdent d'une manière réjouissante. Voici M. J. Ogiez, ancien professeur à Orbé, qui nous résume l'histoire de cette localité sous le titre de : **Orbe à travers les siècles**. Souhaitons bon accueil à cet ouvrage.
